

**ACTE REGLEMENTAIRE N° 2005 - 13 DU 21 OCTOBRE 2005**  
**Outil Intranet de simulation**  
**« Versement Pour La Retraite »**  
**(dossier CNIL n° 880080 version 1)**

Le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,

Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu l'avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés n° 880080 version 1 du 21 septembre 2005,

**DECIDE :**

## Article 1er :

Il est créé à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés (CNAV), un traitement automatisé **national** nommé « Outil Intranet de simulation versement pour la retraite ».

Cette application est mise à la disposition des Caisses Régionales d'Assurance Maladie chargées de la gestion du risque vieillesse, de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace-Moselle et des Caisses Générales de Sécurité Sociale (*liste et adresses en annexe*).

## Article 2 :

### Finalité du traitement

L'outil Intranet de simulation versement pour la retraite a pour objet :

- de permettre aux organismes de la Branche retraite de communiquer à l'assuré intéressé par le Versement pour la retraite tous les éléments nécessaires à l'analyse de sa situation « retraite ».
- d'offrir aux techniciens retraites un outil de gestion de la demande de l'assuré, depuis son premier contact avec l'organisme de la Branche retraite, jusqu'à la clôture de son dossier « versement pour la retraite ».

## Article 3 :

### Catégories d'informations traitées

#### 1. Instruction de la demande de versement pour la retraite

- **Demande d'évaluation**

Identifiant : NIR

Identité : civilité, nom de naissance, nom d'époux(se), autre nom, prénoms, date de naissance, nationalité, commune-département-pays de naissance.

Coordonnées : téléphone, adresse

Situation familiale (enfants et ceux élevés) : nom de naissance, prénom, lien de parenté, date de naissance, date de décès, période durant laquelle l'enfant a été élevé.

Ressources : salaires ou gains assimilés, revenus professionnels non salariaux.

Années d'études : cotisation à un régime de retraite obligatoire français ou étranger oui – non),

Si oui : pays et période,

Périodes de scolarité à racheter.

Années incomplètes : affiliation au régime général pour ces années (oui – non), années civiles non validées par 4 trimestres.

Recevabilité de la demande : lieu, date et signature du demandeur.

- **Evaluation du versement pour la retraite**

Evaluation de la retraite sans versement : date d'effet et montant mensuel brut.

Evaluation de la retraite avec versement : nombre de trimestres à racheter, coût total de versement, date d'effet et montant mensuel brut de la retraite.

- **Proposition de versement pour la retraite**

NIR, identité (nom et prénom), nombre total de trimestres à racheter et le point de départ possible de la retraite, trimestres rachetables par année, option et coût d'un trimestre.

## **2. Paiement du versement pour la retraite**

- **Confirmation de la demande de versement pour la retraite**

Accepter la proposition, nombre de trimestres par option, renoncer à la demande, lieu – date – signature.

- **Demande de prélèvement**

Fax : date d'envoi, n° de feuillet, montant total de la demande de prélèvement, établissement financier destinataire du fax, n° de fax.

Emetteur : code, n° de compte, n° émetteur, raison sociale, échéance, cachet, date et signature.

Opérations prélèvements : code banque, code guichet, n° de compte, clé RIB, montant, nom et prénom de l'assuré, lieu de paiement, référence.

- **Informations transmises par la Bred ou autres établissements financiers**

Prélèvements : montant global du crédit, frais encaissement prélèvement.

Impayés : date de l'opération, libellé « IMPAYE AVIS PRELVT », référence numérique spécifique à la Bred, montant de l'échéance en débit, nom de l'assuré, date de l'échéance, motif du rejet, référence de l'organisme financier détenteur du compte.

### **Article 4 :**

#### **Durée de conservation des données**

##### **1. Instruction de la demande de versement pour la retraite**

- Le résultat de la simulation n'est pas conservé.
- L'évaluation est adressée à l'assuré demandeur.

##### **2. Paiement du versement pour la retraite**

- Jusqu'à la clôture du dossier et la validation des trimestres dans le système SNGC n° 8070 version 34.
- Les données du système SNGC sont conservées jusqu'à l'extinction des droits des ayants-droits.

### **Article 5 :**

#### **Destinataires des informations**

##### **1. Organisme Branche retraite compétent**

Pour les catégories d'informations suivantes : demande d'évaluation, confirmation de la demande de versement pour la retraite, informations transmises par la Bred ou autres établissements financiers.

##### **2. Assuré demandeur**

Pour les catégories d'informations suivantes : évaluation du versement pour la retraite, proposition de versement pour la retraite.

##### **3. Bred ou autres établissements financiers**

Pour la catégorie d'informations suivantes : demande de prélèvement

**Article 6 :**

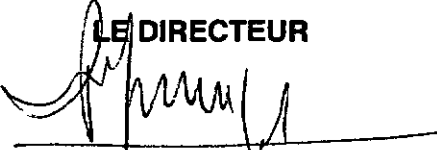
**Droits d'accès et de rectification**

Le droit d'accès et le droit de rectification prévus par la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée s'exerceront auprès des services retraite des organismes de la branche retraite de la sécurité sociale (liste et adresses en annexe).

**Article 7 :**

**Publication**

La présente décision sera publiée sur le site web de la CNAV « [www.cnav.fr](http://www.cnav.fr) » rubrique Etudes et documentation / Actes réglementaires CNIL et par voie d'affichage dans les locaux d'accueil du siège de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, des Caisses Régionales gestionnaires du risque vieillesse et des Caisses Générales de Sécurité Sociale.

**LE DIRECTEUR**  
  
**Patrick HERMANGE**

Paris, le 21 octobre 2005

**LISTE DES CAISSES REGIONALES  
DE LA SECURITE SOCIALE**

**Au niveau national**

<b>CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE</b> 110, avenue de Flandre <b>75951 PARIS CEDEX 19</b> ☎ : 01 55 45 50 00	<b>CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE</b> 15, avenue Louis Jouhanneau - BP 7266 <b>37072 TOURS CEDEX 2</b> ☎ : 02 47 88 73 11
---	---

**Au niveau régional**

<b>REGION AQUITAINE</b> 80 avenue de la Jallère - Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05 56.11.64.00	<b>REGION AUVERGNE</b> Cité administrative - Rue Pélissier 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 ☎ : 04 73.42.82.00	<b>REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b> 38 rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX ☎ : 03 80.70.50.50
<b>CRAM DE BRETAGNE</b> 236, rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9 ☎ : 02 99.26.74.74	<b>REGION CENTRE</b> 30 Boulevard Jean-Jaurès 45033 ORLEANS CEDEX 01 ☎ : 02 38.81.50.00	<b>REGION CENTRE-OUEST</b> 37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES CEDEX ☎ : 05 55.45.38.00
<b>REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON</b> 29 Cours Gambetta 34068 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04 67.69.69.00	<b>REGION MIDI-PYRENEES</b> 2, rue Georges-Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX ☎ : 05 62.14.28.28	<b>REGION NORD-EST</b> 81 à 85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX ☎ : 03 83.34.49.49
<b>REGION NORD-PICARDIE</b> 11 Allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ☎ : 03 20.05.61.61	<b>REGION NORMANDIE</b> Avenue du grand Cours, 2022 X 76028 ROUEN CEDEX ☎ : 02 35.03.45.45	<b>REGION PAYS DE LA LOIRE</b> 2, place de Bretagne - BP 93405 44034 NANTES CEDEX 1 ☎ : 02 51 72 82 92
<b>REGION RHONE-ALPES</b> 35 rue Maurice Flandin 69436 LYON CEDEX 03 ☎ : 04 72.91 91 91	<b>REGION SUD-EST</b> 35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20 ☎ : 04 91.85.85.00	<b>REGION ALSACE-MOSELLE - CRAV</b> 36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX 1 ☎ : 03 88.65.20.21

**Au niveau des DOM**

<b>GUADELOUPE</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale Quartier de l'Hôtel de ville - B.P. 486 97159 POINTE-A-PITRE CEDEX	<b>GUYANE</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale Espace Turenne-Radamonthé - Route de Raban - B.P. 7015 97307 CAYENNE CEDEX
<b>MARTINIQUE</b> Caisse Générale de la Sécurité Sociale Place d'Armes 97210 LAMENTIN CEDEX 2	<b>REUNION</b> Caisse Générale de Sécurité Sociale 4, boulevard Doret 97704 ST DENIS Messag. CEDEX 9